

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

6 OCTOBRE 2014

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, tenue le 6 octobre 2014 à 20h00 à la salle du Conseil située au 1, 1^{ère} avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents :

Diane Dupuis, conseillère au siège # 1
Marc Boucher, conseiller au siège # 2
Germain Émond, conseiller au siège # 3
Claude Laflamme, conseiller au siège # 4
Mario Lévesque, conseiller au siège # 5
Renaud Robinson, conseiller au siège # 6

Est absent : Serge Chrétien, maire

Tous formants quorum, sous la présidence de Monsieur Mario Lévesque, maire suppléant.

Sont également présents:

Suzanne Roy, sec.-trés. et directrice générale
Diane Gaumond, adj. à l'administration et sec.-trés. adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Adoption des procès verbaux :
 - a. Séance ordinaire du 2 septembre 2014
 - b. Séance extraordinaire du 15 septembre 2014
5. Acceptation des dépenses
6. TECQ 2014-2018 – Programmation partielle de travaux
7. Demande de certificat d'autorisation environnementale
 - a. Travaux de dragage dans les rivières Gros-Morne et Mont-Louis.
 - b. Passerelle – Rue du Souvenir
8. Passerelle Rue du Souvenir – Acceptation de la soumission pour honoraires professionnels
9. Avis de motion - Formation de Comité de sélection
10. Transport Canada – Quai Est de Mont-Louis
11. CACI Mont-Louis & Gros-Morne - Bail de location d'un emplacement
12. Maison l'Essentielle
 - a. Versement de la somme de 20 000 \$
 - b. Lettre de garantie pour un emprunt de 30 000 \$
13. Point divers :
 - a. Fabrique de Mont-Louis – Financement du projet "Éducation de la foi"
 - b. Fabrique de Mont-Louis – Phonethon du 5 octobre
 - c. Sauvons Postes Canada – Demande d'appui du STTP
 - d. Chemin d'accès au petit Lac-à-Truite – Demande de travaux municipaux
 - e. CDSMML – 2^e versement
 - f. Programme FAIR – Engagement d'un manœuvre
 - g. Maire suppléant – Mandat
14. Rapport des représentants municipaux aux différents comités
15. Période de questions
16. Levée de la session

161-10-2014

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Renaud Robinson,
Appuyé de Germain Émond,
et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé et que le « Point divers » demeure ouvert.

Proposition adoptée.

162-10-2014

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Tous les membres déclarent avoir lu les procès-verbaux des sessions suivantes :
Séance ordinaire du 2 septembre 2014
Séance extraordinaire du 15 septembre 2014

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyé de Renaud Robinson,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les procès-verbaux des sessions du 2 et 15 septembre 2014 soient adoptés sans modification.

Proposition adoptée.

163-10-2014

ACCEPTATION DES DÉPENSES

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Claude Laflamme,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil approuve les listes suivantes :

✓ Comptes à payer, pour un total général de	246 434.22 \$
✓ Comptes payés, pour un total général de	98 737.63 \$
✓ Paiements par dépôt direct, pour un total général de	43 561.91 \$

Présentées aux membres du Conseil lors de la préséance.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution.

Proposition adoptée.

164-10-2014

TECQ 2014-2018 PROGRAMMATION PARTIELLE DE TRAVAUX

ATTENDU QUE La Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU QUE La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

**SUR PROPOSITION DE DIANE DUPUIS,
APPUYÉE DE CLAUDE LAFLAMME,
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE :**

- la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Proposition adoptée.

165-10-2014

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE – TRAVAUX DE DRAGAGE DANS LES RIVIÈRES GROS-MORNE ET MONT-LOUIS

VU la Loi sur les compétences municipales relative aux cours d'eau et lacs;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente entre la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis et la MRC de La Haute-Gaspésie relatif à la gestion des cours d'eau et des lacs sur le territoire de ladite municipalité;

CONSIDÉRANT la résolution 8608-09-2014 de la MRC de La Haute-Gaspésie relative à l'ensablement des cours d'eau de son territoire suite à la tempête tropicale « Arthur » des 5 et 6 juillet 2014.

CONSIDÉRANT QUE le ministère du développement durable, de l'environnement et de lutte aux changements climatiques (MDDELCC) a juridiction sur l'émission de décret pouvant soustraire un projet à la procédure d'évaluation et d'examen des

impacts sur l'environnement.

CONSIDÉRANT que les municipalités visées doivent identifier un responsable de leurs demandes de soustraction auprès du MDDELCC;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Renaud Robinson,
appuyé de Claude Laflamme,
et unanimement résolu :

De mandater Mélanie Simard, ingénieur civil de la MRC de La Haute-Gaspésie à effectuer toutes les démarches relatives à l'élaboration et au suivi des demandes de soustraction au MDDELCC pour et au nom de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis.

Proposition adoptée.

166-10-2014

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTAL – RÉFECTION DES CULÉES DE LA PASSERELLE / RUE DU SOUVENIR À GROS-MORNE

Considérant que la gestion des cours d'eau relève de la compétence de la MRC de La Haute-Gaspésie;

Considérant le protocole d'entente entre la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis et la MRC de La Haute-Gaspésie relatif à la gestion des cours d'eau et des lacs sur le territoire de ladite municipalité;

Considérant que la Rivière Gros-Morne est située sur le territoire de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis;

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de réfection de culées sur la passerelle de la Rue du Souvenir traversant la rivière Gros-Morne;

En conséquence,
Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyée de Germain Émond,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis dépose une demande de certificat d'autorisation aux instances concernées, pour réaliser les travaux de réparation de culées de la passerelle de la Rue du Souvenir ;

QUE Mélanie Simard, ingénieur, soit autorisée à déposer la demande de certificat d'autorisation pour et au nom de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis.

Proposition adoptée

167-10-2014

PASSERELLE RUE DU SOUVENIR – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR HONORAIRES PROFESSIONNELS

Considérant que la tempête post-tropicale «Arthur» a endommagé les culées des deux passerelles traversant la rivière Gros-Morne et situées au centre du village ;

Considérant que la firme Dessau a soumis une proposition d'honoraires professionnels au montant de 4 625 \$, plus taxes applicables, pour la réalisation des travaux suivants :

- ✓ Conception de culées de la passerelle de la Rue du Souvenir
- ✓ Dépôt des plans et devis pour soumissions
- ✓ Évaluation des coûts de construction

Sur proposition de Claude Laflamme
Appuyée de Renaud Robinson,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accorde le contrat d'honoraires professionnels pour la réalisation des travaux relatifs à la passerelle de la Rue du Souvenir à la firme Dessau pour un montant de 4 625 \$, plus taxes applicables.

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution; les dépenses sont reliées à la tempête post-tropicale et reconnues admissibles à un remboursement partiel. Le solde est affecté à l'excédent de fonctionnement non affecté.

Proposition adoptée.

168-10-2014 AVIS DE MOTION - FORMATION DE COMITÉ DE SÉLECTION POUR ANALYSE DES SOUMISSIONS

Avis de motion est par la présente donnée par le conseiller Renaud Robinson qu'un règlement déléguant au directeur général le pouvoir de former un comité de sélection prévu à l'article 936.0.1.1 du Code municipal sera présenté pour adoption. Le projet de règlement est remis à tous les membres du Conseil municipal. Une dispense de lecture est demandée.

169-10-2014 RÉFECTION DU QUAI EST DE MONT-LOUIS – TRANSPORT CANADA

Attendu que Transport Canada a entrepris une analyse de l'état du quai Est de Mont-Louis et des options pouvant être envisagées;

Attendu que ce quai est abandonné depuis 2002, l'année de fermeture de la fonderie de cuivre de Murdochville par la minière Xstrata;

Attendu que le manque d'entretien dû à l'abandon des activités a entraîné une détérioration importante de l'infrastructure;

Attendu que le projet d'analyse réalisé par Transport Canada devra privilégier une option à court terme afin d'éviter la propagation en mer des sédiments contaminés issus de l'exploitation minière et autres contaminants provenant de l'enrochement antérieur;

Attendu que les options de réfection envisagées par Transport Canada ont été présentées au Conseil municipal de Saint-Maxime-du-Mont-Louis le 9 septembre 2014;

Considérant qu'après analyse et discussions la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis considère *l'option 4* appelée **Démolition partielle et enrochement avec éperon** comme étant la seule option répondant aux principes de développement durable du milieu;

Considérant qu'avec cette option, une utilisation optimale de l'infrastructure peut-être envisagée afin de répondre aux besoins futurs de développement économique;

Considérant que la démolition partielle et l'enrochement sans éperon obligerait la construction d'un enrochement pour la protection des berges sur environ 480 mètres;

Considérant qu'il ne peut avoir d'acceptabilité sociale du projet par le milieu mont-louisien s'il y a enrochement des berges en bordure de plage (mur ou enrochement) soit les options de démolition partielle sans éperon ou démolition complète;

Considérant que la MRC de la Haute-Gaspésie a souscrit à la Charte des paysages dont s'est dotée la Gaspésie afin de valoriser et de préserver les paysages de façon à garantir la qualité du cadre de vie des gaspésiens;

Considérant que la population mont-louisienne et gaspésienne est sensible aux efforts de protection des berges et reconnaît la nécessité de procéder à un enrochement des infrastructures désuètes du Quai Est de Mont-Louis afin de protéger ses berges dans le respect des objectifs de développement stratégiques du corridor visuel de la route 132;

Considérant que la Municipalité appréhende une détérioration accélérée de l'infrastructure dû aux grandes marées et aux changements climatiques ce qui pourrait entraîner la contamination de la baie et la disparition de la faune marine;

Considérant que la réduction de la superficie en mer de la structure actuelle du Quai Est de Mont-Louis entraînera la perte des berges du littoral;

Considérant que pour les mont-louisiens, la protection des berges signifie aussi la protection de l'environnement maritime et du patrimoine naturel mis en place suite à la construction d'infrastructures portuaires;

POUR CES RAISONS,
SUR PROPOSITION DE MARC BOUCHER,
APPUYÉE DE CLAUDE LAFLAMME
Il est unanimement résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis demande à Transport Canada de retenir le scénario «Démolition partielle et enrochement avec éperon» pour la réfection du Quai Est de Mont-Louis;

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis s'engage à soutenir Transport Canada auprès de sa population advenant la décision de réaliser une démolition partielle et enrochement avec éperon.
Proposition adoptée.

170-10-2014 CACI MONT-LOUIS & GROS-MORNE

Considérant que le CACI Mont-Louis & Gros-Morne a déposé une proposition de location de terrain sur le lot P-241-1, Seigneurie Mont-Louis afin d'y installer une hutte de télécommunications Internet;

Considérant qu'un projet de bail a été soumis à tous les membres du Conseil ainsi qu'au demandeur pour commentaires;

Considérant que les parties ont accepté les modalités inscrites au Bail d'emplacement présenté;

Sur proposition de
Il est proposé par Germain Émond,
Appuyé de Renaud Robinson,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal approuve le site proposé par CACI Mont-Louis & Gros-Morne situé au 3-B, Avenue « B » Mont-Louis sur le lot P-241-1, propriété de la municipalité Saint-Maxime-du-Mont-Louis et que la directrice générale soit autorisée à signer ledit bail d'emplacement pour et au nom de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis.

Proposition adoptée.

171-10-2014 MAISON L'ESSENTIELLE – VERSEMENT DE LA SOMME DE 20 000 \$

Considérant la résolution 136-08-2014 ;

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyée de Claude Laflamme,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité autorise le versement de la somme de 20 000 \$ à la Maison L'Essentielle ;

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution au poste 02 70290 970 pour une somme de 10 000 \$ et à l'excédent de fonctionnement non affecté pour une somme de 10 000 \$.

172-10-2014 FABRIQUE DE MONT-LOUIS – DEMANDE DE DONS

Sur proposition de Claude Laflamme,
Appuyée de Renaud Robinson,
Il est proposé à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise le versement d'une somme de 100 \$ à la Fabrique de Mont-Louis réparti en fonction des activités suivantes :

Phonethon	50 \$
Éducation de la Foi	50 \$

La secrétaire-trésorière certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses acceptées dans la présente résolution au poste 0211000970.

Proposition adoptée.

173-10-2014 SAUVONS POSTES CANADA – NON AUX COMPRESSIONS

ATTENDU QUE Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant de bureaux de poste ou en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture ;

ATTENDU QUE Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue ;

ATTENDU QUE la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays ;

ATTENDU QUE postes Canada assure un service public qui doit être préservé ;

**SUR PROPOSITION DE CLAUDE LAFLAMME,
APPUYÉE DE GERMAIN ÉMOND,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis écrive à la ministre responsable de Postes Canada pour demander que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître

les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires ;

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis demande à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

Proposition adoptée.

174-10-2014 CHEMIN D'ACCÈS AU PETIT LAC-À-TRUITE – DEMANDE DE TRAVAUX MUNICIPAUX

Considérant la demande d'aide municipale pour l'installation d'un ponceau dans le premier chemin d'accès au petit Lac-à-Truite ;

Considérant la quantité de travaux requis sur les chemins forestiers dans l'ensemble de la Municipalité ;

Considérant que les chemins forestiers ne sont pas de responsabilité municipale mais plutôt sous l'autorité du MRN et du MTQ ;

Considérant la quantité et l'état des routes sous responsabilité municipale à entretenir sur le territoire ;

Pour toutes ces raisons,
Il est proposé et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis informe le demandeur de son refus de procéder aux travaux routiers sur le chemin du Lac-à-Truite.

Proposition adoptée.

175-10-2014 CDSMML – VERSEMENT DE LA 2^E TRANCHE DE SUBVENTION POUR 2014

Considérant que la Municipalité a autorisé le versement d'une somme de 6000 \$ en subvention de fonctionnement au CDSMML en avril 2014.

Considérant que l'affectation de crédit au budget 2014 prévoyait le versement d'une subvention de fonctionnement de 12 000 \$;

Sur proposition de Marc Boucher,
Appuyée de Diane Dupuis,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise le versement d'une somme de 6000 \$ à la Corporation de Développement St-Maxime-du-Mont-Louis (CDSMML) à titre de subvention de fonctionnement, et ce, en fonction des crédits alloués au budget.

Proposition adoptée.

176-10-2014 PROGRAMME FAIR – ENGAGEMENT D'UN MANŒUVRE

Sur proposition de Claude Laflamme,
Appuyée de Renaud Robinson,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de St-Maxime-du-Mont-Louis procède à l'engagement de Frank Daraïche au poste de manœuvre pour une période de 14 semaines débutant le 27 octobre 2014. Les conditions de travail sont déterminées au Programme FAIR 2014 déposé à la MRC de La Haute-Gaspésie.

Proposition adoptée.

177-10-2014 MAIRE SUPPLÉANT – NOMINATION

Considérant qu'en vertu de l'article 116 du Code municipal, le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés ;

Sur proposition de Renaud Robinson,
Appuyée de Claude Laflamme,
Il est résolu à l'unanimité :

QUE les conseillers suivants soient nommés maires suppléants pour une période de 6 mois chacun :

- ✓ novembre 2014 à avril 2015 inclusivement - Marc Boucher
- ✓ mai à octobre 2015 inclusivement - Diane Dupuis

Proposition adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

178-10-2014 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de Renaud Robinson, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Je, Mario Lévesque, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Mario Lévesque, maire suppléant

Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.